

**Compte rendu du  
Conseil Municipal du 25 mars 2015 à 18 h 30,  
réuni sous la présidence de Monsieur Éric PENSO, Maire.**

---

**Etaient Présents :** Éric PENSO – France GABORIT – Thierry VINDOLET – Bernadette BRISARD – Séverine TEILHARD-RIOLA – Thierry NOEL – Servane BESSOLES – Yves FANJAUD – Marjolaine AVENTURIER – Christine DAVY – Gilles DUTAU – Monique BARON – Brigitte MIAS – Guy MARTRE – Gabrielle CROUZIL – Simon UGUEN – Guillaume BUREL – Anne VINCENT-FAGOT – Vincent MEYNIER – Vanesa DEDIEU – Guy FILLET – Michel CHASTAING – Bernard DUVIC – Faouzia DAHMANE – Marie-Noëlle SIBIEUDE – Philippe FOULON.

**Etaient Représentés :** Gilles CHRETIEN par Christine DAVY  
Julien BASCOUL par Éric PENSO  
Cécile PAGES par Michel CHASTAING

**Etaient Absents :**

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Votants : 29

-----

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.  
L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**00 - Affaires générales - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 16 décembre 2014**

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

**01 - Affaires générales – Application de l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Locales**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises, par délégation du Conseil Municipal, depuis la séance du 12 mars 2015 :

- **Décision n°2015-08 du 19 mars 2015** : conclusion d'un marché de fournitures / service avec l'entreprise BUCEREP, domiciliée à Toulouse relatif à la fourniture des agendas de la ville financé par la publicité, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.
- **Décision n°2015-09 du 19 mars 2015** : conclusion d'un marché de fournitures / service avec l'entreprise BUCEREP, domiciliée à Toulouse relatif à la fourniture des plans de la ville financé par la publicité, d'une durée de 1 an renouvelable 3 fois.

Le Conseil Municipal en prend acte.

## **02 - Finances – Débat d'orientations budgétaires**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L2121-12 et L2312-1.

Vu la note de synthèse adressée par Monsieur le Maire aux membres du Conseil Municipal,

Vu l'avis de la commission des finances en date du 24 mars 2015,

Vu les résultats que font apparaître les comptes 2014,

En prévision du vote du budget primitif 2015, Madame France GABORIT envisage la situation en détaillant les chapitres les plus importants et les investissements prévus pour 2015. Elle expose également la situation de la Commune, en matière de dette et d'imposition directe.

Elle propose au Conseil Municipal de débattre des grandes lignes du budget 2015, notamment en ce qui concerne l'emprunt et la fiscalité.

Monsieur le Maire ouvre le débat.

## **03 - Finances – Approbation des longueurs de voirie de la Commune**

Madame France GABORIT, adjointe déléguée aux finances, indique au Conseil Municipal qu'au cours du dernier trimestre 2014, la Commune de Clapiers a fait procéder à un relevé de ses mètres de voiries par des géomètres experts.

Il en ressort, comme le montrent les documents joints, que 52 830 mètres de voiries sont érigés sur la Commune. Or, après vérification, cette longueur est bien supérieure à celle prise en compte pour le calcul de la Dotation Globale de Fonctionnement (31 259 mètres selon la fiche de synthèse 2014).

Il a été demandé aux services de l'Etat de bien vouloir procéder à une mise à jour en fonction de ces éléments.

Il convient pour cela que le Conseil Municipal délibère et approuve ces nouveaux mètres.

Madame GABORIT propose au Conseil Municipal d'approuver la longueur de voirie mise à jour et portée à 52 830 mètres.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la longueur de voirie mise à jour et portée à 52 830 mètres.